



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE BUSSY-EN-OTHE ET BRION

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2022-0402 du 30 août 2022, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la révision des périmètres de protection du captage de Vaupinson situé sur le territoire de Bussy-en-Othe et à la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique à la demande du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) Sens Nord-Est/Source des Salles, d'une durée de 33 jours, est prescrite du jeudi 6 octobre 2022 à 15 heures au lundi 7 novembre 2022 à 18 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :

- dans les mairies de Bussy-en-Othe et Brion, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne (www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :

- sur les registres ouverts en mairie de Bussy-en-Othe et Brion,
- par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur à la mairie de Bussy-en-Othe (siège de l'enquête), (89400), 2, place de la Fontaine,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dup-bussyenothe@yonne.gouv.fr avant le lundi 7 novembre 2022 à 18 heures.

Monsieur Patrick KLUBA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon.

Il se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de Bussy-en-Othe, le jeudi 6 octobre 2022 de 15 heures à 18 heures et le lundi 7 novembre 2022 de 15 heures à 18 heures,
- en mairie de Brion, le mardi 11 octobre 2022 de 9 heures à 12 heures.

Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.

Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Sens Nord-Est/Source des Salles – 3 rue Henri Vincenot – 89100 Saint-Clément – Tél : 03 86 86 53 21 – courriel contact@smaep.fr

Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, Monsieur le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne – service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement – bureau de l'environnement - place de la Préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées ainsi que les registres d'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairies de Bussy-en-Othe et Brion, à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement – bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.